

# La bataille des maisons de repos

WALLONIE Les CPAS s'opposent à la perspective d'une part plus large du secteur privé

- ▶ Le ministre régional Maxime Prévot prône de nouveaux équilibres entre public, associatif et privé dans le secteur de l'hébergement des aînés.
- ▶ En faveur du troisième pilier, le privé. Les CPAS ne sont pas d'accord : la régulation actuelle tient la route, il ne faut pas la modifier.

Le vieillissement de la population est un défi majeur pour la Wallonie. Dans la note de politique générale qu'il a défendue cette semaine devant le parlement, Maxime Prévot (CDH) a répété sa conviction : le paysage des maisons de repos et des maisons de soins va forcément évoluer. Pour le ministre régional de l'Action sociale, « les limites de la répartition par secteurs entre l'offre commerciale, l'offre associative et l'offre publique, ont été atteintes ».

L'ouverture de lits doit répondre à un équilibre légal très précis : 29 % au minimum pour le secteur public, 21 % au minimum pour l'associatif et 50 % maximum pour le privé. La Fédération des CPAS wallons sent le vent venir depuis le début de la législature, en provenance du cabinet du ministre Prévot, et elle s'inquiète : « La volonté de remettre en question cette régulation a été, maintes fois, publiquement annoncée. Cette régulation doit être maintenue et le secteur ne doit pas être davantage marchandisé. »

Le discours du ministre s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'avenir de notre société. Le vieillissement de la population impose de faire preuve d'imagination pour rencontrer les besoins de la population et limiter l'explosion budgétaire. La réflexion sur l'hébergement en maison de repos est donc aussi celle du maintien à domicile, du retour à la maison plus rapide après une hospitalisation ou encore d'expériences comme les résidences services ou les logements « kangourou » où plusieurs générations cohabitent.

## Querelle de chiffres

Dans ces conditions, insiste Maxime Prévot, « il faut ouvrir les portes sur de nouveaux types

de collaborations ». Avec l'obsession de l'équilibre budgétaire : « Les modes de financement actuels qui saucissonnent et chivent les structures sont devenus obsolètes, explique-t-il dans sa note de politique générale. Il faut garder le budget de gestion sous contrôle. Il représente près d'un milliard d'euros. »

Pour plaider en faveur d'une évolution du paysage et d'une implication plus large du secteur privé, le ministre wallon s'appuie sur les chiffres fournis par le centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) à l'échelle

de la Belgique : un besoin de 149.000 à 177.000 lits supplémentaires pour les aînés à l'horizon 2025, soit une augmentation annuelle de 1.600 à 3.500 lits.

Ces données sont dénoncées par la Fédération des CPAS wallons qui produit une étude de l'Institut pour le développement durable et de l'économiste Philippe Defeyt, le président Ecolo du CPAS de Namur : « Dans les dix ans à venir, les besoins en nouveaux lits ne seront pas immenses. La prévision la plus récente est de 51.000 lits d'ici à 2024, soit 256 lits par an. Environ 400 lits ont été créés par an depuis 1999. »

En d'autres termes, la régulation actuelle entre public, associatif et privé répond aux besoins et ne doit pas être modifiée : les prix pratiqués grimperaient en flèche et le secteur privé emploie moins de personnel. Même les partenariats public-privé ne trouvent pas grâce aux yeux des CPAS : « Ils présentent un surcoût important lorsque l'on considère le projet sur l'ensemble de sa durée de vie. »

Outre le maintien des équilibres actuels, ces derniers plaident pour que d'autres pistes soient privilégiées, dans un

spectre très large : des normes comptables plus larges pour permettre aux communes d'investir, des mesures pour améliorer la santé des aînés et leur maintien à domicile ou le soutien régional aux alternatives à l'hébergement en maison de repos. ■

ÉRIC DEFFET

## LE CONTEXTE

### Un mammoth social en chantier

Le débat sur la gestion et le financement des maisons de repos doit se lire dans le contexte plus large de la création d'un véritable mammoth administratif wallon, le futur Organisme d'intérêt public (OIP) qui abritera l'ensemble des politiques sociales régionales. Au sens très large du terme : politique familiale (dont les allocations), aînés, personnes handicapées, hôpitaux, prévention en matière de santé, assuétudes, santé mentale...

Le décret qui crée cette agence a entamé cette semaine son parcours parlementaire. Le temps presse puisque le nouvel organisme doit être porté sur les fonts baptismaux le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en application de la sixième réforme de l'Etat. « La Wallonie est en avance par rapport à la Flandre et à Bruxelles », s'est réjoui le ministre Maxime Prévot (CDH) en ouvrant les débats en commission. Les premières critiques de l'opposition MR et Ecolo ont notamment porté sur des questions de bonne gouvernance, dont la politisation des structures, démentie par le ministre.

E.D.